

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1603

présenté par

M. Garot, M. Leseul, M. Potier, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud,  
Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet,  
Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj,  
M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault,  
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	3 600 000
<i>dont titre 2</i>	0	3 600 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	3 600 000	0
<i>dont titre 2</i>	3 600 000	0
<b>TOTAUX</b>	3 600 000	3 600 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir un nombre d'emplois suffisant dans l'enseignement public agricole pour assurer la conformité avec les grilles horaires réglementaires et le nouveau programme du baccalauréat.

La récente réforme du lycée repose en partie sur la variété des enseignements pouvant être choisis par les élèves. Dans l'enseignement agricole public, la baisse continue des ETP, mais aussi des dotations depuis plusieurs années ne permet pas d'assurer l'offre minimale de 30 000h d'enseignements facultatifs, ni le minimum d'une option par lycée mentionnés par les référentiels-programmes, y compris pour les matières les plus essentielles dans cette formation, comme les mathématiques ou l'agronomie.

L'enjeu du rétablissement de 46 ETP proposé par le présent amendement est donc de préparer les élèves de l'enseignement agricole public à la transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires en leur offrant des possibilités variées de développer leurs connaissances et leurs savoir-faire, mais aussi plus simplement d'assurer dans chaque lycée les enseignements de base nécessaires à la préparation du baccalauréat.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédit :

- Augmente de 3 600 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du titre 2 de l'action 01 « Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics » du programme 143 « Enseignement technique agricole » ;

- Diminue de 3 600 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du titre 2 de l'action 04 "Enseignement général et technologique en lycée" du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ».

Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 139.